

---

**Procès-verbal de la séance du 21 avril 2021 à 20h30**

---

Présidence	Mme C. di Stasi
Présent-e-s	Mmes L.-R. Pry, C. Rion-Santorù, F. Vermeulen MM. V. Ackermann, C. Brülhart, P.-A. Castella, F. Droz, E. Fillet, F. Fogal, T. Hunziker, V. Läderach, L. Luisoni, D. Nicole, M. Zimmermann, M. Zwahlen
Excusés	Mme F. Wisard MM. G. Marti (en quarantaine), P. Arter

MM. J. Grand et N. Nussbaum, Adjoints, et Mme P. Bennici, Secrétaire générale adjointe, assistent à la séance.

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2021
2. Communications du Bureau
3. Communications du Maire
4. Communications des Président-e-s de Commissions
5. Décision de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Crédit budgétaire 2021 supplémentaire — vote d'une délibération
7. Comptes 2020 – Présentation
8. Propositions individuelles et questions

---

Mme DI STASI, PRÉSIDENTE, ouvre la séance à 20h33. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse l'absence de Mme WISARD, de M. LE MAIRE et de M. ARTER. Elle rappelle les consignes à respecter en lien avec le plan sanitaire des séances du Conseil municipal. Des places ont été prévues afin que les distances soient respectées. Les masques doivent être conservés durant toute la séance exception faite de la personne qui s'exprime. La salle sera aérée à intervalles réguliers. Mme LA PRÉSIDENTE informe ensuite qu'une motion déposée par Mme VERMEULEN et intitulée « Augmentation de la représentation des femmes dans la vie politique pimplingeoise » sera traitée au point 8 de l'ordre du jour. En ce qui concerne la présentation du projet de réalisation de l'IEPA, qui devait être présenté par M. LE MAIRE, ce point est reporté à la séance du Conseil municipal du 5 mai.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2021

Mme LA PRÉSIDENTE signale une demande de correction sous le point 3 relatif aux communications du Bureau (page 4) quant à la décision sur les suppléants dans les Conseils municipaux. En effet, il était écrit « groupe majoritaire » alors qu'il s'agissait de « groupe minoritaire ».

- Par 14 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021 est accepté avec l'amendement évoqué.

## 2. Communications du Bureau

Aucune communication.

## 3. Communications du Maire

- **Sorties de ski**

M. GRAND revient sur une question posée par Mme RION SANTORU lors du Conseil municipal du 24 mars qui souhaitait obtenir des renseignements sur les sorties de ski organisées pour les communiers. À titre indicatif, la commune subventionne le ski club de Meinier depuis 2001 (CHF 100.- par enfant). Par ailleurs, les communes de Soral, Laconnex, Chancy, Avully et Avusy organisent des sorties de ski sans encadrement sur place. M. GRAND estime donc qu'une démarche peut être entreprise en la matière au niveau du Conseil municipal, de l'exécutif ou des commissions.

- **Manifestations communales**

M. GRAND souligne que la brocante, qui a eu lieu le week-end du 17 avril, est la première manifestation communale depuis l'année précédente. Elle a été tenue par l'association PuplinJoie qui a montré un beau dynamisme (60 stands étaient présents). Cela a permis de renouer avec l'espoir d'organiser des manifestations par la suite.

## 4. Communications des Président-e-s de Commissions

- Commission Aménagement – Mobilité – Travaux

M. LUISONI, président de la commission, annonce qu'elle s'est réunie le 15 avril à 18h30 dans la surélévation de la salle de gym qui est encore en travaux. La vue est dégagée sur des baies vitrées des deux côtés de la salle et des espaces sont réservés aux vestiaires et à la buvette (encore en aménagement).

En sus, des ajustements ont été réalisés au sous-sol et la porte de secours a été agrandie afin d'augmenter la capacité d'accueil de la salle de gym. Sur l'extérieur, les commissaires ont apprécié ce qui est prévu pour l'agrandissement de l'école grâce à une construction jointe à la colonne d'accès à l'espace de la salle de gym surélevée. Sont prévues en ce sens quatre classes et l'agrandissement ferait le pendant du bâtiment actuel avec un préau

couvert en-dessous. L'idée est cohérente architecturalement. Le 15 avril, M. LE MAIRE était déjà en quarantaine et a participé en visioconférence à la commission qui s'est ensuite rendue dans la salle du Conseil municipal. Une discussion portait sur une délibération pour un crédit d'investissement qui sera votée lors du Conseil municipal du 5 mai. Elle a été préavisée favorablement afin de compléter l'équipement de la buvette en termes de mobilier. Enfin, la commission a tenu une discussion confidentielle sur le point de situation de la campagne Dal Busco.

M. GRAND reste à la disposition du Conseil municipal pour répondre aux éventuelles questions relatives à la démarche de la buvette.

- Commission Finances – Patrimoine – Économie locale

M. HUNZIKER, président de la commission, déclare qu'elle se réunira le lundi 26 avril pour traiter des comptes.

- Commission Environnement – Agriculture – Énergie – Durabilité

M. ZWAHLEN, président de la commission, n'a aucun commentaire. Une date sera fixée prochainement pour une séance.

- Commission Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sports

Mme VERMEULEN, présidente de la commission, mentionne que celle-ci a travaillé sur plusieurs sujets. L'un rejoint les principes d'actions de l'exécutif qui consistent à proposer des engagements associatifs et citoyens plus souples pour stimuler la création d'associations représentatives de la population et adaptées aux besoins actuels. La commission a reçu l'association PuplinJoie qui reprend l'organisation des activités traditionnelles telles que le marché des quatre saisons ou la brocante. En outre, une nouvelle association, Puplinge Solidaire, est en train de voir le jour et a pour volonté de développer l'économie circulaire sur la commune ainsi que de favoriser l'inclusion et la mixité sociales. La commission s'est également penchée sur un évènement lié au skate-park et a voté le préavis de la délibération soumise au Conseil municipal lors de l'actuelle séance. La commission a également traité des activités estivales. Elle se réunira le mercredi 28 avril.

À la question de M. ZWAHLEN, qui désire connaître le nom des membres du comité de PuplinJoie, M. GRAND répond qu'il n'y a pas encore d'association formelle. M. GRAND expose cependant qu'il s'agit des anciens Conseillers municipaux de la commission Animations qui ont souhaité poursuivre leurs engagements en-dehors du Conseil municipal.

Mme LA PRÉSIDENTE remercie M. GRAND de communiquer les noms des membres du comité dès que ceux-ci seront connus.

- Commission Solidarité internationale

M. FILLET, président de la commission, relate qu'elle s'est réunie en présence de M. GRAND le 13 avril et a traité sept dossiers. Un délai avait été fixé au 31 mars pour le dépôt des demandes de soutien. 58 dossiers ont été déposés, soit 7 de plus que l'année précédente. La commission a retenu les projets suivants : association solidarité Égypte pour CHF 2'000.-, Casa Alianza Suisse (basée au Nicaragua) pour CHF 3'000.- et Indikutti pour CHF 1'000.-. Les prochaines séances de la commission auront lieu le 19 mai et le 16 juin à 19h00.

Mme RION SANTORU se demande si une communication est envisagée sur les projets que soutient la commune.

M. GRAND discerne des efforts de communication à entreprendre sur l'action de la commission qui effectue un travail conséquent. Un rapport succinct est établi chaque année et est disponible en ligne. La question porte sur la manière de communiquer sur des soutiens relativement nombreux (entre 20 et 30 dossiers par année) sans créer de cacophonie. En ce sens, un travail est effectué afin de sélectionner des associations sujettes à des collaborations sur le long terme et des soutiens financiers relativement élevés pour lesquelles la commune pourrait demander des participations actives. Une association pourrait par exemple venir pendant les activités d'été. Pour M. GRAND, le meilleur moyen de communiquer est de se concentrer sur deux ou trois projets clés. L'administration reste toutefois ouverte à toute autre proposition.

M. DROZ avance l'idée de profiter des marchés des saisons (quatre par année) pour faire venir des associations, ce que rejoint M. GRAND. En revanche, ce dernier met en lumière que les ambitions de la commune ont été stoppées par le covid-19. Par ailleurs, d'autres opportunités seront à saisir au fur et à mesure que cela se développe.

M. LUISONI observe que la commune avait sélectionné des projets et des associations qui ont reçu un soutien de Pimplinge et qui ont été présentés lors du festival Foximore en 2016. Au sens de M. LUISONI, les associations sont preneuses de ce genre d'évènements. En ce qui concerne le marché, certaines associations vendent des produits artisanaux des pays qu'elles soutiennent. Cela ne coûte pas cher à la commune et l'investissement de l'association serait le bienvenu.

M. GRAND ajoute qu'en principe le rapport du travail de la commission est présenté en janvier durant l'appel du Maire. À cela, M. LUISONI rétorque que le rapport est présenté par la commune et non pas par les associations.

- Commission ad hoc Plan d'ombrage

Mme WISARD étant excusée, Mme PRY rapporte que la première commission a eu lieu le mercredi 14 avril. Dix Conseillers municipaux étaient accompagnés par M. GRAND et M. STAEHLI. Après la visite des lieux (soit la place de jeux qui se situe entre la place rose et les bâtiments de Pré-Marquis), deux objectifs ont été définis : proposer des solutions

d'ombrages sur la place rose et la place de jeux pour l'été 2021 et une autre à plus long terme dès 2022. La commission travaillera déjà sur les aménagements pour l'été 2021. M. STAEBLI présentera plusieurs devis lors de la prochaine réunion de la commission qui se tiendra le 20 mai.

#### **5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC**

Mme LA PRÉSIDENTE énonce qu'une décision a été votée par l'ACG le 24 mars 2021. Elle concède une subvention de CHF 500'000.- par le fonds intercommunal à la commune de Thônex pour les travaux de rénovation de sa salle des fêtes. M. LE MAIRE a voté favorablement cette décision. Mme LA PRÉSIDENTE demande au Conseil municipal si ce dernier souhaite exercer son droit de veto.

M. LUISONI réplique qu'il ne s'agit pas d'un droit de veto mais d'un droit d'opposition qui nécessite la majorité du Conseil municipal, ce que confirme M. NUSSBAUM en vertu de l'art. 60 LAC. Plusieurs communes doivent s'opposer à la décision pour que cela devienne un droit de veto.

#### **6. Crédit budgétaire 2021 supplémentaire – vote d'une délibération**

Mme LA PRÉSIDENTE indique que le crédit répond à la volonté d'augmenter les activités sportives, culturelles et sociétales en 2021. L'exécutif demande l'octroi d'un budget supplémentaire de CHF 5'000.-. Elle cède la parole à M. GRAND, Adjoint délégué à la cohésion sociale, à la culture et au sport.

M. GRAND explique que la délibération a été préavisée favorablement par la commission Cohésion sociale. Le crédit n'entraîne pas de dépense supplémentaire. En effet, un montant de CHF 10'000.- était prévu pour soutenir des initiatives culturelles qui se retrouve en termes de nature sur du subventionnement d'associations. Or, la commune a besoin en l'espèce d'acheter du matériel. Le mouvement demandé revient à prendre CHF 5'000.- sur la ligne de soutien à des initiatives culturelles afin de financer l'achat de matériel. En ce sens, la commission Cohésion sociale a identifié deux demandes : la première est une pétition de 60 enfants de l'école primaire (5 à 11 ans) et la seconde vient des 12 à 20 ans lors d'un micro-trottoir organisé par les TSHM. Les deux catégories signalent la même problématique bien que les besoins soient différents (des modules accessibles pour les petits, des trajets vers des skate-parks pour les plus âgés). La décision s'est arrêtée sur l'achat d'un module (le « handicapped gap ») pour CHF 5'000.-. Il s'agit d'une montée avec un replat que les petits pourront apprécier. Cette amorce permet d'organiser une journée dédiée au skate le 12 juin. M. GRAND espère que le Conseil municipal sera sollicité en termes budgétaires dès l'automne pour des mesures qui pousseront plus loin le projet de skate-park.

Mme LA PRÉSIDENTE réitère que la délibération a été préavisée par la commission Cohésion sociale. Puis, elle ouvre la discussion.

M. ZWAHLEN s'enquiert de la possibilité d'allouer une somme plus conséquente au vu de l'état des finances de la commune et de l'excédent habituel.

D'après M. GRAND, l'administration pourrait venir avec un crédit supplémentaire en septembre. En revanche, la commune ne dispose pas d'un terrain pour construire un skate-park digne de ce nom. Elle doit donc se rabattre sur des modules mobiles qui poseraient un problème d'encadrement s'ils devaient être sortis tous les dimanches. La stratégie consiste à se projeter sur une année avec un micro-événement peu coûteux dans le but de rassembler un groupe qui communiquera mieux les besoins et qui pourra porter des projets futurs. De l'opinion de M. GRAND, une rampe de skate doit en sus être mobile pour éviter de déposer une demande d'autorisation. Enfin, la commission Cohésion sociale a décidé avec raison qu'il était plus judicieux d'aller étape par étape.

M. CASTELLA perçoit la nécessité d'acquérir du matériel. En revanche, il s'interroge sur les personnes qui s'occuperont de sortir les modules.

M. GRAND évoque que la commune est liée avec les TSHM et qu'un groupe de bénévoles sera associé à l'évènement. De surcroît, M. GRAND pense que la commune serait en mesure d'organiser trois événements par année avec ses ressources actuelles. En revanche, des événements mensuels ou hebdomadaires nécessitent qu'un groupe soit porteur à travers une association qui puisse prendre le relais.

Le budget d'initiative culturelle aurait alors tout son sens selon M. GRAND. À l'heure actuelle, la commune est en mesure de répondre au minimum des demandes car un chauffeur bénévole peut assurer des trajets réguliers dans certains skate-parks. Les modules ne répondent toutefois pas aux besoins mais la commune va éviter d'en accumuler alors que la gestion fait défaut.

M. NICOLE relate que des personnes ont fait démonter le système de skate-park de l'époque. Dès lors, une installation fixe est problématique pour les personnes qui vivent autour de cet élément à l'inverse de modules mobiles.

M. NUSSBAUM relève l'existence d'un projet réel de construire un skate-park qui a cependant été refusé par le Canton car le terrain était situé en zone agricole. La commune s'est battue pour construire des places de parking à côté du projet de skate-park en prétextant que le parking était provisoire.

M. NUSSBAUM précise ensuite à M. DROZ que le projet date de 2013.

M. ZWAHLEN se demande si une rampe pourrait être installée en raison du droit acquis antérieur.

De l'avis de M. GRAND, la commune pourrait installer une rampe à la seule condition que celle-ci soit déplaçable et mobile. En l'occurrence, l'administration s'est renseignée auprès de la même entreprise pour le module soumis à CHF 5'000.-. Une rampe coûterait à l'achat CHF 10'000.- ou CHF 15'000.-, le même montant pour la livraison et CHF 2'000.- pour la déplacer. Le coût du déplacement se répèterait à chaque déplacement, soit plusieurs fois

par an. Dans tous les cas, plusieurs emplacements sont nécessaires. La question se pose donc en termes techniques mais également en termes matériels. Par ailleurs, l'acceptabilité sociale d'un tel projet n'est pas chose aisée. La solution la plus simple consiste à se rendre dans le préau de l'école. Or, les habitants souffrent déjà des nuisances de ce préau. Bien qu'il n'y ait pas de raison que le préau soit interdit, M. GRAND souligne la nécessité de répartir le skate ailleurs. En ce sens, une infrastructure mobile permet de faire du skate dans différents endroits. Des engagements devront peut-être être pris en tant que Conseil municipal. En effet, la commune ne pourra jamais construire un skate-park mais elle pourrait engager des travaux sur la route qui mène à la Moutonnerie ou dans la fosse du parascolaire. Cela impliquera de longues discussions.

M. ZWAHLEN constate que la rampe doit être mobile sur le papier. Dans les faits, elle pourrait simplement avoir des roues sans être déplaçable.

M. GRAND rétorque que l'exécutif ne peut pas jouer avec la zone grise.

M. LUISONI estime que le débat n'a pas lieu d'être pour le moment car il s'agit dans les faits de l'approbation d'un crédit de CHF 5'000.- pour un module déplaçable (qui semble adéquat pour M. LUISONI). Néanmoins, le Conseil municipal pourra tenir une discussion qui précède celle du budget pour une infrastructure plus conséquente dans le respect du voisinage et des règles de sécurité.

La parole n'étant plus demandée, Mme LA PRÉSIDENTE donne lecture de la délibération.

**Délibération relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'000.- pour couvrir le dépassement prévisionnel 2021 du compte de charges de biens et services (34.31) en lien avec l'acquisition d'éléments mobiles pour le skate**

Vu la pétition signée par 60 enfants et remise au Maire le 8 décembre 2020,  
Vu les discussions tenues en commission Cohésion sociale - Solidarité - Culture – Sports des 9 et 31 mars 2021,  
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

**D E C I D E**

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'ouvrir, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 5'000.- destiné à l'acquisition d'éléments mobiles pour la pratique du skate ;
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 34.31 ;
3. de couvrir cette dépense par des économies escomptées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

## 7. Comptes 2020 – Présentation

Selon Mme LA PRÉSIDENTE, les comptes seront étudiés et préavisés par la commission des Finances le 26 avril et reviendront à l'ordre du jour du Conseil municipal du 5 mai.

M. NUSSBAUM ajoute que les Conseillers municipaux disposent d'un délai de 15 jours pour étudier les documents et poser des questions. M. NUSSBAUM donne ensuite lecture du compte-rendu financier.

### Compte-rendu financier 2020

À la suite d'une année si particulière, le rapport financier 2020 présente des éléments bien différents de ceux prévus lors de l'élaboration du budget. En effet, la pandémie de Covid-19 a eu un effet majeur sur l'activité de l'administration et a largement modifié les prévisions budgétaires. À ce jour, les effets les plus impactants pour la commune concernent d'importantes économies provoquées par la suppression d'activités sociétales et l'annulation de manifestations. Du côté des charges supplémentaires en lien avec la pandémie, dont l'acquisition de gel hydro alcoolique, de distributeurs, de masques et d'autres moyens de protection ainsi que la distribution de fleurs ou la mise sur pieds de bons solidaires pour les commerçants touchés par les fermetures, elles ont fait l'objet de crédits supplémentaires acceptés par le Conseil municipal à l'automne 2020.

Les résultats financiers sont bien meilleurs qu'attendus et les explications sont détaillées ci-dessous selon le type d'activité concernée.

#### Ressources humaines :

Lors de l'élaboration du budget, certains membres du personnel communal ont informé l'administration de probables absences de longue durée. Elle avait, dès lors, inscrit une somme pour permettre leurs remplacements. L'organisation interne et la mise en place du télétravail ont finalement permis à l'administration de continuer à fonctionner en limitant l'importance des remplacements.

L'administration avait inscrit un budget pour permettre l'ouverture d'un poste équivalent à un mi-temps complémentaire au service des espaces verts. Lors de la présentation des besoins, et en lien avec la forte diminution des manifestations en raison des mesures sanitaires, il a été décidé de renoncer à un engagement et de privilégier les remplacements par des petits jobs attribués ponctuellement à des jeunes.

#### Sports :

La sous-traitance de la tonte des terrains de foot s'est avérée moins coûteuse que prévue car l'entreprise mandatée a réalisé moins de passages. Il en a été de même pour l'entreprise de nettoyage en charge de l'entretien des vestiaires du foot, qui a été moins sollicitée en raison des travaux de surélévation de la salle de gym et des mesures Covid interdisant l'accès aux vestiaires.



La tenue de manifestations sportives ayant été très largement compromise, la commune de Puplinge a été très peu sollicitée en termes de subvention d'événement ou de soutien à ses associations sportives qui y participent.

La subvention décidée en cours d'année pour favoriser l'achat de vélo par les habitants a rencontré un vif succès avec 76 bénéficiaires pour un montant total de CHF 11'794.25.

#### Culture et loisirs :

C'est le domaine qui a été le plus impacté par les mesures Covid-19. Dès le mois de mars 2020, il a été très compliqué de maintenir des activités sociétales. Les promotions ont malheureusement été annulées, les fêtes du 1er août et de l'Escalade transformées, les diverses activités prévues par la commission animation supprimées, comme les sorties des aînés. Au final cela représente une importante économie nette de CHF 180'000.-.

#### Petite enfance :

Le 1er confinement au printemps 2020 a, dans un premier temps, laissé croire à une explosion des coûts de l'Espace de Vie Infantile mis à la charge des communes partenaires. Les subventions complémentaires versées par les communes et la promesse d'aide de la Confédération permettent finalement un exercice équilibré. La commune avait prévu le rachat de 2 places de crèche aux autres communes partenaires, en cas de non-occupation. Cela n'a été que partiellement le cas.

Le recours à l'association Koala s'est avéré nettement moins important que prévu, tant en raison du confinement que de l'augmentation du télétravail, qui ont obligé les parents à repenser leur système de garde d'enfants.

#### Transports publics :

Ce domaine a connu une évolution surprenante. Au printemps 2020 avec le confinement obligatoire, les ventes de cartes journalières CFF et d'abonnements mensuels TPG se sont soudainement arrêtées. La reprise en été de l'intérêt pour des cartes journalières n'a toutefois pas permis de rattraper près de 2 mois sans vente. L'engouement pour les TPG a été tout autre grâce au lancement d'une campagne promotionnelle par la commune de Puplinge sur l'abonnement annuel junior, à laquelle 90 jeunes ont participé.

Toujours dans le cadre des transports partagés, les statistiques de la voiture Mobility ont elles aussi été influencées par la diminution des déplacements de la population. La rétrocession, sur la base de l'utilisation du véhicule, en faveur de la commune se retrouve en baisse par rapport aux deux dernières années.

#### Gestion des déchets :

Comme prévu, l'année 2020 a vu le renouvellement de la concession par le lancement

d'un appel d'offre pour la levée et le transport des déchets, avec le changement du prestataire pour la levée des ordures ménagères en porte à porte ainsi que des poubelles vertes.

L'entrée en service de Mobilitri était programmée pour la fin du printemps avec des budgets inscrits comme tels. Son report au mois de novembre a nécessité la reconduction de contrats au coup par coup auprès de l'ancien concessionnaire de la commune avec à la clef une légère augmentation de coûts.

Dans le même temps, la rémunération provenant du recyclage de certaines matières a pris fin se transformant en coût à charge des communes.

#### Impôts communaux :

Recettes fiscales des personnes physiques :

Alors que la commune avait déjà inscrit une estimation des recettes fiscales des personnes physiques à la baisse en tenant compte des résultats 2018 et des projections remises par le Département des Finances en juillet 2019, il convient de constater que les impôts estimés sur le revenu des personnes physiques sont encore plus faibles en raison de la pandémie.

Cependant, il a été constaté une baisse estimée à 1.73%, loin de la crise envisagée en fin d'été. Cette baisse de l'impôt 2020 sur le revenu est compensée par une hausse estimée de l'impôt 2020 sur la fortune, qui augmente de 10,6%.

À ces résultats, viennent s'ajouter les rattrapages des années précédentes représentant un montant total de CHF 350'000.- et les changements de mécanisme pour l'impôt à la source, dont l'augmentation est en partie provoquée par la dissolution partielle de la provision en lien avec cette perception spécifique.

Dans cette période d'incertitude, il est possible d'être rassuré car les chiffres des impôts sur le revenu restent relativement stables, à un niveau permettant à la commune de répondre aux principales attentes de la population.

Recettes fiscales des personnes morales :

L'impact de la réforme « RFFA » sur les impôts des personnes morales a eu l'effet attendu, à savoir une baisse importante, équivalente à celle que la commune avait inscrite au budget.

Globalement, au niveau des recettes fiscales, ces chiffres plutôt positifs sont légèrement contrebalancés par l'augmentation des charges liées au reliquat d'impôt et celle de la part des revenus destinés aux communes françaises frontalières.

#### Amortissements :

Trois amortissements inscrits au budget 2020 n'ont pas été activés, et impliquent une économie de charge de 281'000.-

L'autorisation de construire nécessaire pour le chantier du réaménagement de la partie haute de la route de Cornière n'ayant été obtenue que le 21 janvier 2021, il n'a pas été possible de réaliser, en 2020, l'investissement qui devra faire l'objet de l'amortissement concerné.

Les travaux de rénovation des fenêtres de l'école ont finalement été portés à l'ordre du jour du Conseil municipal cet automne et débiteront en été 2021. Le début de l'amortissement, en lien avec ces derniers, est donc lui aussi reporté à 2021.

Enfin, la rénovation des installations sanitaires de l'école est pour l'instant mise de côté pour faire place à de petits travaux ponctuels. L'investissement qui était lié à cet amortissement est dès lors abandonné.

Sur la base de ce qui précède, des amortissements complémentaires d'un montant total de CHF 999'999.80, prévus par la délibération 13/2020, ont été réalisés dans les comptes 2020. Ils permettent de clôturer définitivement l'amortissement de l'investissement du remplacement de la chaudière du groupe scolaire et de réduire les charges d'amortissement des années à venir concernant la crèche et l'étude de rénovation des terrains de football.

Le résultat de l'année est donc marqué par une hausse des revenus d'exploitation et une baisse des charges d'exploitation, et se présente donc ainsi :

	<u>SOLDE</u>	<u>BUDGET</u>
Revenus d'exploitation	8'271'754.54	7'712'713.-
Charges d'exploitation	7'475'551.65	8'232'687.-
<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>796'202.89</u>	<u>-519'974.-</u>
Revenus financiers	577'619.61	536'638.-
Charges financières	57'734.15	7'300.-
<u>Résultat financier</u>	<u>519'885.46</u>	<u>529'338.-</u>
<u>Résultat opérationnel</u>	<u>1'316'088.35</u>	<u>9'364.-</u>
Revenus extraordinaires	-	-
Charges extraordinaires	999'999.80	-
<u>Résultat extraordinaire</u>	<u>-999'999.80</u>	<u>-</u>
<u>Résultat 2020</u>	<u>316'088.55</u>	<u>9'364.-</u>

### Investissements :

La commune a continué les investissements suivants dont la réalisation était prévue en 2019 :

- Les aménagements de la Mairie et des annexes ;
- L'aménagement du chemin du Barot ;
- La réalisation du giratoire Brolliets/Jussy ;
- L'étude de l'aménagement de la rue de Graman ;
- Le chemisage des canalisations de la route de Presinge ;
- Le Plan Localisé de Quartier des Brolliets ;
- La mise à jour du plan directeur communal.

La commune a débuté/réalisé les investissements suivants inscrits au budget 2020 :

- La rénovation de l'abri de protection civile « Vergers » ;
- La surélévation de la salle de gymnastique du groupe scolaire ;
- Le réaménagement de la route de Cornière.

La commune a débuté l'investissement suivant, non inscrit au budget 2020 (ayant fait l'objet d'une délibération en cours d'année) :

- L'acquisition des parcelles 69, 1074 et 1079 sises près du hameau de Cornière.

Certains investissements envisagés ont été repoussés :

- La rénovation de l'enveloppe de l'école ;
- La rénovation des installations techniques de l'école ;
- Le réaménagement des terrains de football.

En 2020, la commune a versé CHF 108'900.- de contribution au FIDU.

Les investissements nets se montent ainsi pour toute l'année à CHF 2'289'099.94.

Fin de la présentation des comptes.

Mme LA PRÉSIDENTE rappelle que l'exécutif et le secrétariat seront disponibles pour répondre à des questions.

Mme LA PRÉSIDENTE propose d'ouvrir les fenêtres pour aérer la salle.

M. NUSSBAUM se demande si les documents à disposition contiennent les comptes de la Fondation pour le logement, ce que réfute M. HUNZIKER.

Mme BENNICI spécifie que la commune vient tout juste de les recevoir.

M. NUSSBAUM rend attentif le Conseil municipal que les comptes de la Fondation pour le

logement seront approuvés prochainement sur la base d'un rapport et du préavis tant de l'auditeur que de la Fondation (qui a approuvé les comptes lors de sa séance plénière).

## 8. Propositions individuelles et questions

- **Motion déposée par Mme VERMEULEN**

Mme LA PRÉSIDENTE passe à la motion intitulée « augmentation de la représentation des femmes dans la politique Puplingeoise ».

Mme VERMEULEN n'ayant pas pu être présente lors de la dernière séance du Conseil municipal, elle soumet sa motion lors de l'actuelle séance.

Mme VERMEULEN contextualise qu'au cours des dernières élections, 41 % de femmes ont été élues au Conseil municipal. En revanche, aucune candidate ne s'est présentée à l'exécutif où une présence féminine remonte à plusieurs années en arrière. L'une des préoccupations de PB était de favoriser les candidatures féminines, ce qui a porté ses fruits en l'occurrence car 70 % de ses élus sont des femmes. La situation change donc même si la parité n'est pas encore atteinte, notamment après le départ de deux élues ce qui diminue le pourcentage de femmes au sein du Conseil municipal. Mme VERMEULEN reste persuadée qu'il est trop facile de dire que les femmes ne veulent pas se porter candidates. Si la volonté est d'atteindre la parité, il s'agit de s'en donner les moyens. Cette motion est donc présentée dans cet objectif. Mme VERMEULEN donne ensuite lecture du projet de motion.

Motion du 07.03.2021 de Fabienne VERMEULEN, « Augmentation de la représentation des femmes dans la vie politique puplingeoise »

### PROJET DE MOTION

#### Considérant :

Que les femmes forment la majorité du peuple suisse (50,4% en 2019).

Que la participation des femmes à la vie politique constitue un droit fondamental, mais qu'à Genève il a fallu attendre le 6 mars 1960 pour que les femmes obtiennent enfin le droit de vote et d'éligibilité des femmes sur le plan communal et cantonal.

Que l'augmentation de la représentation des femmes en politique est l'un des objectifs principaux de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) ratifiée par la Suisse en 1997.

Que l'égalité en matière de représentation reste un objectif lointain, et que les femmes rencontrent toujours de nombreux obstacles pour accéder aux sphères politiques.

Qu'à Puplinge, au Conseil municipal, organe représentatif de l'ensemble du corps électoral puplingeois, la proportion de femmes suite aux dernières élections du 15.03.2020 était de 41%, pourcentage allant vraisemblablement encore diminuer à la suite de la démission de

deux élues.

Qu'une seule femme ait à ce jour siégé à l'Exécutif à Pimpling, et que cela remonte à 2007.

**Le Conseil municipal demande à l'Exécutif de la mairie de Pimpling :**

D'inscrire la volonté de parvenir à un engagement politique égalitaire entre femmes et hommes pour la prochaine législature comme objectif, à rajouter au programme de législature 2020-2025.

De réfléchir à la mise sur pied d'une stratégie / d'un plan d'action visant à encourager et soutenir les femmes à s'engager en politique et améliorer leurs chances d'être élues (espaces d'encouragement et d'apprentissage) et proposer un soutien à celles qui exercent déjà un mandat (formation, coaching, réseautage, etc.).

D'effectuer un monitoring pour mesurer l'évolution de la thématique, les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent.

De mener un travail de sensibilisation de la population, en particulier des plus jeunes, sur les enjeux d'une représentation proportionnelle des sexes.

M. GRAND prête sa voix à M. LE MAIRE, qui avait prévu une intervention sur le sujet : « Madame la Conseillère Municipale, je suis heureux que le sujet soit abordé car nous avons constaté combien il était difficile de motiver des femmes à s'engager en politique et à rejoindre notre liste lors de la dernière campagne électorale. Suite aux élections municipales de 2015, le service de promotion de l'égalité entre hommes et femmes avait organisé des ateliers dédiés aux nouvelles élues qui répondaient entièrement aux demandes mentionnées dans le deuxième paragraphe. Ces ateliers n'ont malheureusement pas été proposés en début de législature. Je me propose de relayer les demandes auprès de l'ACG pour que cela puisse bénéficier à toutes les élues. Sur le site du bureau de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes il y a un intéressant document dénommé « outil pour la promotion d'égalité au sein des partis » qui me semble être un bon point de départ et que je propose au secrétariat de vous faire suivre. Concernant votre projet de motion, je vous propose qu'il soit légèrement modifié pour qu'il demande à l'exécutif d'étudier et de faire un rapport au Conseil municipal sur vos quatre demandes : élaborer un plan d'action, effectuer un monitoring, sensibiliser la population tout cela pour parvenir à un engagement politique égalitaire ».

M. GRAND retranscrit de manière formelle que le plan de législature est un document qui appartient à l'exécutif. M. GRAND n'est pas certain qu'il puisse être modifié en séance du Conseil municipal. Néanmoins, la motion permet de solliciter un rapport de l'exécutif afin que ce dernier étudie la question et qu'il revienne vers le Conseil municipal, qui la renverra en commission le cas échéant. En outre, M. GRAND rejoint sur le fond la position de M. LE MAIRE.

En revanche, M. GRAND fait remarquer que le document cité promeut la parité dans les partis. Autrement dit, cette solution implique que la question ne ressort pas de la commune mais des partis. M. GRAND rapporte ensuite que M. LE MAIRE a eu beaucoup de difficultés lors de la campagne électorale à essayer de trouver des femmes. Dès lors, M. GRAND considère que la commune doit prendre des responsabilités et que l'exécutif va devoir se renseigner sur les outils à disposition afin d'avoir des pistes très claires en matière de formation et de monitoring. L'exécutif reste également ouvert aux propositions. Seront contactés en premier le service et le bureau pour la promotion de l'égalité entre les sexes. Par ailleurs, M. GRAND distingue des pistes de solutions. La première est régionale et part des paires car les femmes politiciennes sont les personnes idéales pour parler de la possibilité de s'engager en politique. À Puplinge, des personnes pourraient donc assumer un rôle en la matière. Cela ne veut toutefois pas dire que les Conseillères municipales doivent porter seules cette responsabilité. Une première partie de la solution consiste ainsi à lier une dimension régionale avec les élues de la commune et celles des communes environnantes en organisant par exemple un évènement. Il convient cependant de garder en mémoire que cette dimension par les paires ne va pas suffire. M. GRAND invite la commission Cohésion sociale à penser un évènement autour des activités estivales pour rencontrer les élues.

M. NUSSBAUM mentionne qu'une femme était membre de l'exécutif pendant au moins trois législatures. Elle a été élue la dernière fois en 2007. Par ailleurs, M. NUSSBAUM soutient la démarche pour arriver d'ici 2025 à une meilleure parité voire même à une majorité. Par analogie, un canton suisse a réussi récemment à ce que 60 % de femmes soient élues dans son Grand Conseil. Cela a nécessité un travail important de la part des partis. L'exécutif soutiendra cette démarche dans la mesure du possible. L'objectif premier revient à renvoyer la question à l'exécutif puis à repasser le sujet à une commission, sachant qu'il ne reste que quatre ans avant la prochaine législature.

M. GRAND conclut que l'exécutif salue le timing et le contenu de la motion.

M. LUISONI soutient pleinement et activement la motion. Par rapport à la prise de position de M. LE MAIRE, la motion devrait être intégrée au sein du plan de législature de l'opinion de M. LUISONI. Ce dernier revient ensuite sur la question d'un renvoi en commission. M. LUISONI estime que la problématique pourrait être travaillée dans d'autres commissions que la commission Cohésion sociale. En outre, M. LUISONI n'est pas convaincu par la nécessité d'un renvoi en commission car la commune doit assumer la question sur des éléments qui contribuent à cette ambition.

M. NUSSBAUM résume qu'il appartiendra au Conseil municipal de recevoir le travail de l'exécutif et de décider de son traitement. Il est dans l'immédiat trop tôt pour aborder la question d'un renvoi en commission.

Mme VERMEULEN adhère au fait que plusieurs réflexions sont à mener à différents niveaux et que la question est transversale. Toutefois, la motion de Mme VERMEULEN s'inscrit plus dans la logique de la commission Cohésion Sociale.

M. GRAND met en lumière que différents outils sont à disposition, notamment le règlement du Conseil municipal. La motion telle que choisie demande le rapport et non pas le renvoi en commission.

Mme PRY remercie Mme VERMEULEN pour sa motion.

Mme RION SANTORU complète en annonçant avoir expérimenté la difficulté de recruter des femmes lors de la dernière campagne électorale. En effet, les membres du GIC ont organisé une réunion où ils conviaient la majorité des femmes qu'ils connaissaient pour présenter le rôle de Conseillère municipale. Cela ne s'est cependant pas soldé par un grand succès car une seule candidate a rejoint Mme RION SANTORU et elle n'est plus présente à l'heure actuelle. Dès lors, Mme RION SANTORU se prononce en faveur de la motion. Elle relève néanmoins une difficulté à motiver les femmes.

M. GRAND a conscience de cette difficulté et remercie Mme RION SANTORU pour ses efforts. En sus, la démarche doit être entreprise avant les élections de manière non-partisane en-dehors de toute question de liste. La commune bénéficie encore de temps avant les prochaines élections.

M. LUISONI s'appuie sur la campagne de PB qui a conduit à élire une majorité de jeunes et de femmes et qui a poussé le GIC à ce que ses électeurs élisent les deux seules femmes qui étaient candidates. Des moyens existent donc pour stimuler la population et le canton de Neuchâtel ainsi que le Parlement National montrent que la dynamique politique est en train de changer.

M. GRAND signale qu'il est rare que des personnes se présentent à l'exécutif sans avoir effectué en amont un mandat au Conseil municipal. Ainsi, tant qu'il n'y a pas de représentation au Conseil municipal, il est difficile d'assurer une représentation à l'exécutif.

Mme LA PRÉSIDENTE met au vote la motion.

- À l'unanimité des voix (soit 15 voix pour), le Conseil municipal est favorable à ce que la motion soit transmise à l'exécutif pour être étudiée.

- **Port du masque sur la place communale**

M. DROZ s'interroge sur le port du masque à la place rose car certains panneaux sont disposés à l'envers.

M. NUSSBAUM annonce que le port du masque est obligatoire sur la place communale sur la base d'un principe de bon sens. Si une personne est seule sur la place et qu'elle la traverse, il n'est pas forcément nécessaire de mettre un masque. L'idée est de le porter par respect lorsqu'il y a du monde sur la place tout comme à l'entrée de l'école ou aux arrêts de bus. En outre, la commune devra remettre en ordre les panneaux.



Mme PRY envisage la possibilité de marquer sur les panneaux que le port du masque est nécessaire lorsque les distances ne peuvent pas être respectées, ce à quoi Mme LA PRÉSIDENTE réplique qu'un règlement spécifique doit exister en la matière.

M. GRAND déclare que le périmètre a été délimité au début de la deuxième vague sur demande des autorités cantonales car les communes devaient identifier des zones où le port du masque était obligatoire. La question de la pertinence du port du masque dans la zone délimitée pourrait être portée à l'ordre du jour de l'exécutif.

- **P'tite poubelle verte**

Mme RION SANTORU a constaté que le Canton a lancé une campagne autour de la p'tite poubelle verte. Plusieurs communes se sont associées à la démarche. Aussi, Mme RION SANTORU souhaite savoir si Puplinge va se joindre à ces actions, notamment pour fournir gratuitement les nouveaux sacs compostables à la population.

Mme BENNICI relate avoir tenu une discussion le jour de même l'actuelle séance avec M. STAEHLI. Auparavant, les sacs étaient très fins. Mme BENNICI rappelle que si une personne n'a pas un contenant vert avec des trous, elle peut amener ses déchets via le container sans un sachet. Mme BENNICI indique ensuite à l'intention de Mme LA PRÉSIDENTE que des p'tites poubelles vertes sont encore disponibles en mairie avec un paquet de 20 sachets offerts.

M. LUISONI observe qu'il est mentionné sur certaines poubelles qu'un sachet compostable est nécessaire pour jeter ses déchets de cuisine, ce à quoi Mme BENNICI explique que certains containers proviennent d'autres communes, via le prestataire, qui imposent cette obligation. Ce cas de figure ne s'applique cependant pas pour la commune de Puplinge. Les containers sont lavés après chaque levée par le prestataire.

M. GRAND attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que des personnes mettent leurs déchets compostables dans un sac plastique. En ce sens, la filière de recyclage n'est plus viable car elle est imprégnée de microplastiques. La question d'une mise à disposition des sacs devra se régler mais l'exécutif n'a pour le moment pas de position.

M. NUSSBAUM ajoute que l'exécutif n'a pas eu de séance depuis l'information sur l'arrivée des nouveaux sacs. Ce point est donc pris en note.

Selon M. LUISONI, cela fait partie des objectifs de la commune qui doit mieux communiquer sur le sujet. M. LUISONI est prêt à voter un crédit supplémentaire qui permettrait de fournir des sacs. Par ailleurs, la commune pourrait organiser une campagne spécifique car les gens confondent souvent les déchets verts et de cuisine. Enfin, pour rappel, les déchets carnés ne se compostent pas.

Mme LA PRÉSIDENTE évoque que des personnes ont peut-être une bonne volonté mais qu'elles ne disposent pas des moyens financiers pour acquérir ces sacs, qui ont un certain coût.

M. GRAND soumet la possibilité de prévoir un sac subventionné en mairie qui coûterait moins cher que dans les commerces.

De l'avis de Mme RION SANTORU, il serait judicieux que la commune s'adjoigne à la campagne lancée par le Canton puisque Puplinge a pour objectif d'améliorer le tri des déchets.

M. NUSSBAUM énonce que le prochain Puplinfos va communiquer à ce propos. Une telle problématique est récurrente, en particulier l'état de la déchetterie.

Mme BENNICI précise que la commune a installé des grands panneaux sur les déchetteries depuis la campagne cantonale. Par ailleurs, une communication sera publiée à ce sujet dans le journal du mois de mai.

M. GRAND souligne que des petits jobs sont envisagés avec une présence devant les différents points de tri afin de sensibiliser les usagers. Il est de surcroît intéressant que la commune se penche sur la question spécifique des déchets verts qui est une problématique en soi.

Mme LA PRÉSIDENTE résume que la proposition de Mme RION SANTORU consiste à examiner les nouveaux sacs qui sont plus résistants.

- **Giratoire des Brolliets**

M. LÄDERACH fait remarquer qu'un panneau situé sur le giratoire des Brolliets invitant à le contourner a été endommagé. Deux poteaux engendrent un risque supplémentaire.

M. NUSSBAUM avise que le point sera transmis à M. STAEHLI.

- **Route de Cornière**

M. LUISONI rapporte avoir évoqué en commission Aménagement la possibilité de mettre la route de Cornière à sens unique ou de l'interdire à la circulation dans le sens des migrations pendulaires. Par analogie, Choulex vient d'instaurer le même mécanisme qui ne coûte que deux panneaux et qui pourrait être réalisé rapidement. Bien qu'une telle mesure ne soit pas entièrement dissuasive, elle invite les pendulaires à passer ailleurs.

M. NUSSBAUM prend note du point bien que les mesures de circulation ne soient pas du ressort de la commune mais du Canton.

M. ZWAHLEN commente que la pose de panneaux implique la présence d'une personne sur place pour contrôler le respect de l'interdiction.

COMMUNE DE



La parole n'étant plus demandée, Mme LA PRÉSIDENTE lève la séance à 22h03.

---

La Présidente  
Carole DI STASI

Le Vice-Président  
Vincent LÄDERACH

Le Secrétaire  
Patrick ARTER